

Avignon, le 15 mars 2024

## **Liminaire à la Formation Spécialisée du CSA local de Vaucluse**

Monsieur le Président,

A la lecture de la note d'orientations ministérielles santé sécurité et conditions de travail, nous sommes heureux de vivre dans un Département habitué au vent.

Du vent, cette note en a à revendre. Par chance, il ne fait aucun dégât puisqu'il ne fait qu'enfoncer des portes ouvertes...

Ces portes sont celles, bien connues, qui s'ouvrent sur le monde magique des ressources humaines qu'il faut exploiter le plus longtemps possible.

L'Homme est faible par rapport à la machine, mais cette dernière a encore besoin du premier.

Alors l'Administration développe des outils palliatifs, à la recherche de deux objectifs :

- faire en sorte que l'agent n'explose pas en vol,
- faire en sorte qu'il quitte la scène (professionnelle) sans être trop abîmé...

En effet, le Système étant parfait par nature, puisque conceptualisé par des premiers de cordée (donc infaillibles), il revient aux agents de s'y adapter.

L'État employeur a la responsabilité de prendre soin de ses agents qu'il met sciemment en danger par ses choix stratégiques. GMBI nous a fait la meilleure démonstration possible de cet état de fait...

Ces choix stratégiques mettent également en grande difficulté les plus fragiles de nos concitoyens, ce qui, quadrature du cercle oblige, rajoute une couche de stress aux agents. On voudrait détruire le service public que l'on ne s'y prendrait pas mieux !

Et quitte à rajouter une couche, autant y aller franchement ! La DGFIP est priée de trouver 108 millions d'économies en 2024, sur un objectif de réduction de budget de 10 milliards d'€ pour le service public d'État. Sachant que le chiffre annoncé pour 2025 est de 20 milliards, on peut se préparer au pire.

L'actuel Premier Ministre tiendra-t-il la promesse qu'il a faite quand il était encore chez nous, à savoir ne pas supprimer de postes ?

Assistera-t-on à un énième foutage de gueule ?

Suspense insoutenable...

Face à ces problématiques nombreuses, tous les acteurs en santé sécurité et conditions de travail auront à faire face à une montée en puissance des risques psycho-sociaux. Gageons qu'il leur faudra une qualité que l'IA ne possède pas : de l'empathie, car ce ne sont pas les nombreuses formations en gestion du stress qui aideront les agents à se préparer au choc stratégique qui s'annonce.

Cette IA, objet parfaitement inutile pour améliorer les conditions de vie au travail, ne fait que les empirer.

A l'IA l'honneur de la vérification fiscale, aux agents le bonheur de travailler dans des centres de contact !

Où est la fameuse « plus-value » annoncée ? L'Administration a-t-elle pour objectif futur de transformer les agents de ces centres de contacts en « chat-bot » ?

Nous vous rappelons que le CSAL-FS n'est pas là pour pallier aux manquements de l'Administration !

En revanche, il sera nécessaire de discuter des nombreux guides relatés dans la note d'orientation en CSAL-FS afin de s'assurer de leurs mises en pratique, ainsi que du temps et des moyens alloués à l'assistante de prévention du département pour pouvoir y faire face.

SFP sera particulièrement vigilant sur les chantiers à venir (IA, rationalisation des m<sup>2</sup> de bureaux...etc...) et appelle chacune et chacun des agents à prendre en mains l'amélioration de leurs conditions de vie au travail et à s'opposer à tout projet, qui n'aurait pas été vu en amont comme en aval, tant par eux que par leurs représentants syndicaux.

Nous ne devons plus rien laisser passer, plus rien laisser faire ! Les agents de la DGFIP ne sont pas une ressource corvéable à merci et jetable quand bon semblera à l'Administration.

Les agents sont des Hommes et des Femmes que l'État a le devoir de respecter, car ce sont eux qui font et qui sont le service public !

Cet adage fonctionne également avec le public que ces agents s'attachent à servir au mieux, jour après jour.

Nous renouvelons donc ce que nos élus vous ont écrit dans leur motion de boycott au CSAL du 12 mars : nous vous demandons de nous donner au cours de cette instance, les perspectives d'action que vous comptez mener pour les services qui vous ont déjà alerté et qui vous ont demandé d'agir lors des CSAL précédents.